

Cheops Occitanie

2 services

Service | Mis à jour le 27 avril 2022

Accompagnement dans l'emploi

● Disponible | Occitanie

Service cumulable

Création d'activité

Emploi

Handicap

Mobilité

Numérique

Accompagnement, Accueil, Aide matérielle, Information

Cap emploi délivre son offre de services pour un accompagnement dans l'emploi

En présentiel

8 RUE PAUL MESPLE
IMMEUBLE ANTHYLLIS
31100 TOULOUSE

Publics

Profils

- Adultes en situation de handicap
- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- employeurs

Critères

- Reconnaissance de la Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées (CDAPH)
- Les titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité »
- Les titulaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH)
- Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que cette invalidité réduise au moins des 2/3 de leur capacité de travail ou de gain

- Les personnes en cours d'obtention de leur titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- Les sapeurs-pompiers volontaires, titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité
- Les bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
- Les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant une incapacité permanente d'au moins 10 % et titulaires d'une rente

Pré-requis, compétences

- Aucun

Modalités

Pour l'accompagnateur

- Envoyer un mail
- <https://www.cheops-occitanie.com/>
- Téléphoner

Pour le bénéficiaire

- Envoyer un mail
- Se présenter
- <https://www.cheops-occitanie.com/>
- Téléphoner

Justificatifs

- RQTH

 **Connectez-vous**

Accédez aux informations de contact et mobilisez ce service pour votre bénéficiaire.

Description

Accompagnement dans l'emploi

- Informer, conseiller et accompagner les salariés et les employeurs face à une problématique :

- d'évolution professionnelle

- de transition professionnelle

- de maintien dans l'emploi

L'intervention de Cap emploi vise toujours à :

- Compenser le handicap

- Sécuriser le parcours de la personne en situation de handicap

- En complémentarité avec le droit commun

Le maintien dans l'emploi

Lorsqu'un problème de santé met en péril la pérennité du poste de travail d'un salarié en raison d'un problème de santé, Cap emploi intervient en collaboration étroite avec le médecin du travail de l'entreprise pour :

- identifier des solutions de maintien durable au poste de travail ou à un autre poste dans l'entreprise

- aider à la mise en œuvre d'une solution de maintien dans l'emploi, en sollicitant si besoin partenaires et prestataires (Assurance Maladie, ergonomes, prestataires spécialisés, organismes de formation, fournisseurs de matériel, Mdph,...)

- mobiliser les aides et prestations disponibles en compensation du handicap

- assurer un suivi durable de la solution mise en œuvre

- en l'absence de solution de maintien dans l'entreprise, accompagner le salarié dans un projet de reconversion professionnelle

Cap emploi intervient auprès des salariés, non salariés et agents, pour :

- Accompagner des projets d'évolution professionnelle nécessitant une compensation du handicap
- Accompagner les personnes contraintes à une transition professionnelle, interne ou externe, afin de définir et mettre en œuvre un nouveau projet professionnel compatible avec le handicap.

Offre de services aux partenaires- L'Expertise Ponctuelle

Cap emploi peut être mobilisé par ses partenaires (notamment ceux du Service Public de l'emploi) dans le cadre d'une Expertise Ponctuelle.

Elle peut concerner :

- un diagnostic à un moment du parcours vers l'emploi
- un appui à l'intégration d'une personne handicapée chez un employeur
- un diagnostic sur une situation de maintien dans l'emploi

Dans ce cas Cap emploi ne se substitue pas au partenaire qui reste le référent de l'accompagnement